

Exemple de plan de gestion des déchets pour entreprise

Le modèle de plan de **gestion des déchets en entreprise** ci-dessous est un document opérationnel et personnalisable. Il aidera les entreprises à structurer leur politique de tri et de valorisation dans le respect de la loi AGECE et du Code de l'environnement.

Télécharger notre modèle d'exemple

1. Introduction – Politique de gestion des déchets de l'entreprise

Objectif de la section : définir la vision et les engagements de l'entreprise.

Exemple de structure à remplir :

Élément	Contenu à compléter
Contexte et enjeux	Expliquer pourquoi la gestion des déchets est un enjeu stratégique (ex. : conformité, image RSE, économies).
Objectifs environnementaux	Réduction de X % des déchets non recyclés d'ici 12 mois.
Périmètre d'application	Sites, bureaux, entrepôts, chantiers concernés.
Références réglementaires	Loi AGECE, Code de l'environnement – articles L541-1 à L541-10.
Engagements RSE	Intégration du plan dans la politique développement durable de l'entreprise.

Conseil → Insérez ici une courte charte interne « Politique déchets » signée par la direction.

2. Identification des flux de déchets

Cette étape consiste à recenser les types de déchets produits, leurs volumes, et les filières existantes de collecte, traitement ou valorisation.

Type de déchet	Quantité annuelle estimée	Catégorie (dangereux / non dangereux / recyclables)	Filière actuelle	Action prévue / Objectif
Papier / Carton	3 000 kg	Non dangereux / Recyclable	Collecte interne vers papetier	Réduction 10 % / an
Plastique d'emballage	1 200 kg	Recyclable	Prestataire privé agréé	Passage à 100 % trié

Bois (palettes, chantiers)	450 kg	Recyclable	Revalorisation bois	Contrat avec fournisseur bois
Déchets alimentaires	800 kg	Biodéchets	Collecte biodéchets (région / prestataire)	Valorisation compost
Métal / Ferraille	300 kg	Recyclable	Ferrailleur local	Tri systématique
Déchets dangereux (peintures, mégots, solvants)	120 kg	Dangereux	Entreprise spécialisée	Stockage sécurisé + traçabilité

→ Pensez à indiquer le code DND (Déchet Non Dangereux) ou DD (Déchet Dangereux) selon la [réglementation concernant la gestion des déchets en entreprise](#).

3. Responsabilités et organisation interne

Objectif de la section : clarifier “qui fait quoi” dans la gestion des déchets.

Rôle / Fonction	Missions principales	Nom du responsable	Filière actuelle
Direction générale	Validation du plan, allocation des ressources	Mme Y	Annuel
Responsable environnement	Mise en œuvre du plan, suivi des indicateurs	M. X	Trimestriel
Agents de tri / maintenance	Tri à la source, propreté des bacs	Équipe interne	Hebdomadaire
Prestataire de collecte	Collecte, transport, valorisation	Société Eco Collecte	Selon contrat
Référent sécurité	Gestion des déchets dangereux	Mme Y	Mensuel

→ Inclure ici un organigramme simplifié (sous forme de schéma ou liste hiérarchique).

4. Modalités de collecte, tri et traitement

Cette section décrit comment les déchets sont collectés, triés et acheminés vers les filières de recyclage.

Exemple de tableau de suivi

Zone de production / bureau	Type de bac	Couleur	Déchets acceptés	Fréquence collecte	Destination finale
Bureaux	Bac jaune	Jaune	Papier, carton, plastique	2x / semaine	Centre de tri local

Atelier	Bac gris	Gris	Ordures ménagères	3x / semaine	Décharge contrôlée
Réfectoire	Bac vert	Vert	Biodéchets	2x / semaine	Compostage
Stockage	Bac rouge	Rouge	Déchets dangereux	1x / mois	Filière agréée DD
Chantiers	Big bag / benne	Variable	Gravats, bois	Selon besoin	Revalorisation / ISDI

→ Intégrer ici les consignes de tri en entreprise et pictogrammes sur les bacs.

5. Objectifs et indicateurs de performance

Exemple de grille à suivre :

Objectif	Indicateur	Valeur de référence	Cible annuelle	Responsable
Réduire les déchets non valorisés	Taux de valorisation (%)	65%	80%	Resp. environnement
Améliorer la sensibilisation du personnel	% employés formés	40%	100%	RH / Environnement
Réduire la fréquence de collecte	Nb collectes / mois	20	15	Logistique
Suivi des déchets dangereux	Nombre de fûts / an	50	40	Sécurité

→ Pensez à intégrer ces données dans un tableau de bord mensuel.

Conseils pour adapter le plan à son entreprise

1. **Adapter les volumes** à votre activité et à votre réseau de collecte local
2. **Vérifier vos obligations** : par exemple, le tri à la source « 6/8 flux » est obligatoire pour les professionnels - [Ministère de la Transition écologique](#)
3. **Mettre en place des indicateurs simples**, mesurables (ex. : kg de déchets valorisés / an).
4. **Prévoir une communication interne** : tri > collecte > valeur environnementale.
Mettre à jour le plan chaque année ou lors de changements d'activité (nouveau local, nouveau flux)

Obligations réglementaires (Loi AGEC, Code de l'environnement)

Pourquoi un plan de gestion des déchets est-il indispensable ? Selon la **Loi AGEC** (« Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire »), les entreprises doivent réduire, réemployer, recycler leurs déchets.

Le tri à la source est notamment obligatoire pour les entreprises qui produisent ou détiennent des déchets : papier, métal, plastique, verre, bois.

De plus, depuis le [1er janvier 2025](#), le tri des déchets textiles est devenu obligatoire pour les professionnels.

Avantages : conformité, image RSE, réduction des coûts

- Mettre en place un plan structuré permet de réduire les coûts liés à l'élimination non valorisée des déchets
- Cette démarche joue positivement sur l'image de l'entreprise (RSE, engagement environnemental) : critère de plus en plus valorisé dans les appels d'offres
- Un bon plan aide à anticiper les contrôles environnementaux, à fournir des justificatifs de collecte et valorisation, et à éviter des sanctions

Que doit contenir un plan de gestion des déchets ?

Identification des flux de déchets

Flux des déchets	Volume annuel estimé	Filière actuelle / Prestataire	Action prévue
Papier / Carton	3 000 kg	Collecte interne	Réduction 10 % / an
Plastique emballage	1 200 kg	Prestataire externe	Passage à 100 % tri
Déchets bois palette	450 kg	Valorisation bois	Contrat dès mois X

Classification : dangereux / non dangereux / recyclables

Le plan doit mentionner les catégories : déchets dangereux (ex. solvants, mégots), déchets non dangereux, recyclables.

Indiquer les consignes spéciales : stockage séparé, traçabilité pour flux REP (responsabilité élargie du producteur - [Ministère de la Transition écologique](#))

Responsabilités internes

Vous devrez définir qui fait quoi dans l'entreprise et dans quel but.

Objectifs et indicateurs

- 1.Objectif exemple : « Réduire de 15 % le volume de déchets non valorisés d'ici 2 ans »
- 2.Indicateurs possibles : taux de valorisation (%), kg par salarié/an, coût de gestion (/€)
- 3.Suivi régulier (mensuel ou trimestriel) avec revue en comité.

Modalités de collecte et de suivi

1. Disposition des bacs/poubelles : tri à la source selon les flux identifiés
2. Choisir un prestataire pour le recyclage des déchets et filières agréées mentionnés dans le plan avec contrat, fréquence collecte, coûts
3. Registre ou logiciel de suivi des déchets, attestation annuelle exigée depuis le décret relatif aux déchets non dangereux
4. Tableaux de bord à intégrer dans le plan : coûts, volumes, taux de valorisation

Mettre en place un plan de gestion des déchets pour entreprise est plus qu'une obligation : c'est un levier de performance et d'image. Via ce modèle structuré, vous pouvez rédiger un plan adapté à votre activité et à vos volumes.